

échec" ; que si on établit le Tiers-Ordre, il va absorber les confréries, les associations déjà fondées et prospères, ou créer des rivalités, des jalousies regrettables.

Rien de moins fondé, j'allais dire : rien de moins catholique !

D'abord, on doit bien penser que l'Église, dans sa profonde sagesse et avec son expérience séculaire, ne recommanderait pas le Tiers-Ordre avec tant d'insistance si cette institution pouvait nuire aux autres œuvres catholiques qu'elle approuve aussi et qu'elle recommande.

Voilà une raison que tout esprit tant soit peu soumis admet sans discussion. (Avis à ceux qui ont des tendances au libre examen et qui se croient mieux avisés que leur Mère la Sainte Église).

Ensuite, prétendre que le Tiers-Ordre peut faire dommage aux œuvres paroissiales, équivaut à prétendre que dans un jardin *bien cultivé* une plante peut ruiner sa voisine ; que dans une route obscure une lumière nuit aux autres ; qu'au firmament, les étoiles se choquent les unes contre les autres ou sont jalouses de la lune.

C'est une illusion et une erreur de penser que les diverses dévotions recommandées par l'Église peuvent se nuire, ou qu'elles produiront moins de fruits, moins de grâces, moins de lumière en se multipliant, en se développant.

Cette manière de penser a tout l'air de venir directement des membres d'une association qui s'appelle "*les bras croisés*" et qui trouvent toujours qu'on se donne bien trop de peine pour sauver les âmes.

Est-ce que l'expérience et les exemples des saints ne montrent pas que les dévotions approuvées par l'Église, aussi bien que les vertus chrétiennes, loin de se nuire, et d'entrer en rivalité les unes contre les autres, se prêtent un mutuel appui, s'harmonisent merveilleusement entr'elles, en théorie et en pratique ?

Est-ce que la dévotion au Sacré-Cœur peut nuire à la dévotion au Saint-Sacrement ou à la Passion de Notre-Seigneur ?

Comment peut-on penser que la dévotion à la Sainte Vierge